



Citoyen d'Europe

Le grand mouvement européen progressiste !

Sommaire

Page 2

- L'Europe est elle en danger ?

Page 3

- Bulle d'actualité : le parlement européen

Page 4

- Les jumelages

- Bulletin d'adhésion

Agenda

Samedi 13 septembre 2014

- Remise de la légion d'Honneur au président de Citoyen d'Europe Gérard CAUDRON par Jacques DELORS

Dimanche 14 septembre 2014

- Foire aux associations

Journal de l'Association Citoyen d'Europe - N°19 - juillet 2014

EDITO

L'Europe de tous les dangers !

Les élections européennes du 25 mai 2014 ont confirmé les pires craintes des vrais européens dont je suis :

L'abstention de beaucoup de nos concitoyens et les votes nationalistes d'un grand nombre d'autres, ont ouvert la porte d'un retour possible en arrière vers les pires moments du 20^{ème} siècle et ce, 70 ans après le début de la fin des régimes nazis et fascistes qui avaient ensanglanté notre continent.

Une chose est sûre : les peuples ont la mémoire courte. Une autre chose l'est tout autant : **la Paix n'est jamais acquise. C'est un combat permanent !**

Alors envers et contre tous les périls, **il faut refonder** l'Europe, la rapprocher des citoyens, cesser d'en faire le bouc émissaire de toutes nos difficultés, remettre l'emploi et la croissance au cœur de nos politiques, limiter la monnaie au rôle d'outil... d'un modèle politique et économique contestable.

Nous n'avons plus d'autres choix que de refonder notre Europe : Hors de l'Europe, il n'y a que des nationalismes fauteurs de guerre ! **Que tous les Européens et en particulier leurs députés jettent enfin toutes leurs forces dans ce combat vital pour notre avenir !**

Pour Contacter Citoyen d'Europe
BP 70053
59651 Villeneuve d'Ascq Cedex
citoyendeurope@gmail.com

Citoyen d'Europe sur Internet
www.citoyendeurope.org

Gérard CAUDRON
Président de Citoyen d'Europe

L'EUROPE EST ELLE EN DANGER ?

Malgré les nombreux avertissements envoyés quant aux manques, aux déficiences de la politique menée, à l'obscurité des procédures, à la médiocrité de certains dirigeants, à l'austérité excessive, à l'euro trop forte et à la croissance trop faible, l'union est restée trop lointaine, plus proche des financiers que des peuples.

Toutefois, à ceux qui voudraient s'en débarrasser ou refaire à l'envers le chemin parcouru par 3 générations, et au delà du concept flou appelé « populisme », il faut rappeler qu'il n'y a qu'une seule voie hors l'union : Le NATIONALISME.

Ici, il ne s'agit pas, comme on essaie de nous le faire croire, de solidarité nationale ou de souveraineté populaire, mais du retour de l'intolérance, de la fermeture, de la culture du bouc émissaire (surtout s'il est étranger), du retour des frontières et de l'isolement.

Des illusions dont on espérerait la protection contre la mondialisation et qui nous mèneraient beaucoup plus simplement à la tentation autoritaire.

En France, quand la présidente du F.N. chante les louanges d'un président russe qui bafoue, chaque jour, les droits de son opposition, on aperçoit très vite ce que serait notre pays dirigé par ces gens là, incapables de mener envers et contre tous, la politique qu'ils annoncent pouvoir mettre en place, s'ils venaient au pouvoir....

Les nationalistes font passer l'idée que tous les partis pro européens proposent tous une politique uniforme.

Il s'agit d'un mensonge car la couleur libérale de l'union est le fruit de l'influence des conservateurs et libéraux anglo-saxons, allemands ou des pays de l'est.

C'est la majorité conservatrice qui a été à la maoeuvre des politiques d'austérité et de refus de la relance européenne.

Avec la réaction française, poussée par les pays du sud, les partisans d'une Europe plus active sont revenus sur le devant de la scène.

La BCE a assoupli sa politique, le budget européen quasi préservé, le système bancaire est en cours de régulation, la lutte contre les paradis fiscaux a progressé, l'idée d'un salaire minimum et la taxe sur les transactions financières ont fait leur chemin.

Même si cela est encore insuffisant, la politique démocratique de l'union qui est faite de compromis a vu celui ci s'améliorer.

Mais attention au choix du futur « Mr EUROPE »

Le verdict des urnes voudrait que Mr JUNCKER soit le président de la prochaine commission

(avec seulement 24 voix d'avance sur son concurrent social démocrate sur un total de 751)



Au delà du fait que Mr JUNCKER ait été le 1er ministre d'un pays réputé pour être un paradis fiscal au sein même de l'Europe, il a, à plusieurs reprises marqué une forme de docilité envers la politique de rigueur prônée par Mme MERCKEL.

Or, la nouvelle commission sera obligée de tenir compte de la poussée des populismes née de la politique d'austérité démesurée qui a tué la croissance et l'emploi.

S'il est difficile de changer la donne en cours de route, (une reprise en main par les chefs d'état confirmerait un déficit démocratique de l'union) et de s'opposer à la nomination d'un leader issu du résultat sorti des urnes, un compromis qui porterait sur un 3ème homme est il possible ?

En tous cas le temps est compté car le Conseil Européen doit désigner, le 27 juin, le candidat qui sera confirmé ou non par un vote de confiance du parlement le 17 juillet.

Il y a urgence pour que l'Europe se donne un cap pour les cinq prochaines années.



BULLE D'ACTUALITE : LE PARLEMENT EUROPEEN

CELA S'EST PASSE : EN MAI 2014 :

En mai 2014, nous avons participé aux élections européennes.

Leur but est de choisir le nouvel équilibre politique du Parlement européen.

Il s'agit d'élire dans 28 pays, 751 députés parmi 508 millions de citoyens européens.

Le nombre de députés élus dans chaque pays varie alors en fonction de la taille de sa population (de 96 en Allemagne à 6 au Luxembourg, Malte et Chypre). 74 députés sont élus en France et ce, dans 8 circonscriptions électorales (10 députés dans le Nord-Ouest).

Cela s'établit selon un système de vote au suffrage universel direct à la proportionnelle.

Le Parlement européen est la seule institution de l'Union européenne à être directement élue par les citoyens !

HISTOIRE :

La dénomination de Parlement européen existe depuis 1962. Auparavant, l'institution s'appelait l'Assemblée Parlementaire Européenne depuis 1958, et avait été créée en 1952 sous le nom d'Assemblée Commune de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier (CECA).

Cette année, c'est la première fois que le vote a contribué à désigner le président de la commission européenne.

FONCTIONNEMENT :

Le Parlement européen est donc l'institution représentant les peuples des états membres de l'Union Européenne. Son rôle s'est progressivement renforcé à travers différents traités, mais aussi avec l'élection au suffrage universel direct de ses députés à partir de 1979. 20 commissions permanentes au Parlement européen sont spécialisées chacune dans un domaine. Il siège à Strasbourg.

Trois champs de compétences :

- **Compétences législatives** : participe à l'adoption des actes juridiques (directives, règlements) aux côtés du Conseil des ministres. Si le pouvoir d'initiative concernant la proposition d'actes reste réservée à la Commission dans la procédure législative ordinaire, le Parlement peut lui demander de soumettre les propositions de textes qui lui semblent nécessaires.
- **Compétences budgétaires** : il établit, avec le Conseil, le budget annuel de l'Union.
- **Compétences de contrôle de l'exécutif de l'UE** : le Parlement dispose de moyens de contrôle. Il peut censurer la Commission qui doit alors démissionner. Il peut aussi poser des questions écrites ou orales au Conseil et à la Commission, recevoir des pétitions émanant des citoyens européens, constituer des commissions temporaires d'enquête. Il dispose d'un droit d'accès à la cour de justice afin d'optimiser ses prérogatives notamment face au Conseil et à la Commission.

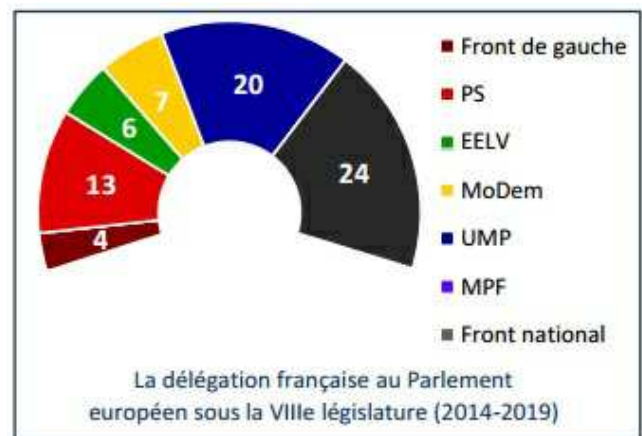
PERSPECTIVES :

Les décisions du Parlement européen ont un impact sur notre vie quotidienne.

Environ, un tiers des législations et ordonnances appliquées en France sont issues des textes européens. La proportion est supérieure à 50% dans certains secteurs : agriculture et pêche, économie et écologie.

- *Exemple : la Justice : victimes mieux protégées :*

Les députés européens multiplient les efforts pour faire progresser les libertés civiles et la protection des citoyens de l'UE. Depuis 2009, de nouvelles règles ont été votées pour, notamment, mieux protéger les enfants sur Internet et durcir la lutte contre la traite des êtres humains.



LES DEPUTES EUROPEENS :

Les députés européens sont des députés élus au Parlement européen et sont les équivalents européens des députés nationaux. Les termes d'eurodéputé : MPE : membre du Parlement européen ou MEP : member of the european parliament sont également utilisés. Leur mandat est de cinq ans.

- **prérogatives** : une semaine de chaque mois est normalement passée aux sessions plénières du Parlement à Strasbourg et durant les trois semaines restantes dans des commissions, groupes, ou des intergroupes parlementaires à Bruxelles.

FOCUS : LA COMMISSION EUROPEENNE :

C'est l'organe exécutif de l'Union européenne. Elle est composée d'un collège de 28 commissaires indépendants qui représentent l'intérêt général européen, propose de nouvelles législations soumises au vote du Conseil des ministres de l'UE et du Parlement.

C'est la « gardienne des traités » car elle veille au respect du droit européen. Elle représente aussi l'UE sur la scène internationale, en négociant notamment des accords avec d'autres pays.

Elle est composée d'un commissaire par état membre et siège à Bruxelles.

LES JUMELAGES

Les jumelages ont été mis en place après la 2^{ème} guerre mondiale afin de réconcilier et favoriser la paix entre la France et L'Allemagne.

Les premiers serments de jumelages sont nés en 1946 avec ORLEANS/DUNDEE et en 1950 avec MONTBELIARD/LUDWIGSBURG.

Le jumelage est un contrat ou un acte qui doit être signé par les deux collectivités, qui comporte des obligations, des déclarations et des mentions précises et spécifiques à mener. Ce document a une valeur juridique et doit être soumis au Conseil Municipal et au Préfet.

Pour l'officialisation de ce jumelage ou charte de coopération une cérémonie est organisée avec la population.

Ce serment oblige les élus à installer une signalétique à l'entrée de leur ville.

C'est un engagement réciproque qui est subventionné par la Commission Européenne depuis 1989 et la collectivité locale.

Pour être actifs les jumelages reposent aussi sur les habitants qui y apportent leur contribution par le biais des Associations, des écoles, des clubs sportifs et autres.

Ils servent à développer des politiques de coopération et d'échanges, par une collaboration solidaire entre villes partageant les mêmes caractéristiques, problématiques ou historiques.

Ces relations internationales visent à soutenir des activités éducatives, sportives, culturelles, voire aussi dans le domaine de la recherche, en travaillant en commun pour échanger les expériences de chacun, autant pour la jeunesse, l'urbanisation, l'environnement et la santé.

Socialement et théoriquement, l'une des deux villes doit avoir les moyens de financer l'autre.

Economiquement : il sert à favoriser entre elles, le resserrement des liens culturels, d'amitié (exemple avec les échanges scolaires et sportifs), des coutumes, du tourisme, etc.

VILLENEUVE D'ASCQ est une ville qui a la chance d'être ouverte aux autres villes européenne, et cela fait maintenant 25 ans que

nous avons signé notre premier jumelage avec **STIRLING** en ECOSSE avec qui nous avons chaque année un échange scolaire et un échange sportif notamment avec notre club de tir.

D'autres ont ensuite suivi ; tels que **LEVERKUSEN** en ALLEMAGNE qui grâce à l'association AAVAL permet d'entretenir des liens culturels, touristiques et scolaires chaque année.

La GRECE avec **Haidari** qui fonctionne surtout grâce à l'AJVAH, sur un plan relationnel et culturel. (la distance empêche les échanges scolaires, mais depuis quelques années, une équipe de jeunes footballeurs grecs participe au tournoi international de pentecôte de l'US ASCQ;

Nous voulons aussi impliquer davantage les jeunes à l'Europe, ils sont notre avenir mais aussi l'avenir du continent. Pour les inciter à s'y intéresser, nous les avons réunis en ce début d'année dans un Conseil des Jeunes, qui s'est avéré très concluant. Leurs questions nous ont montré que le sujet éveillait leur curiosité. Il faudrait les informer davantage sur ce qu'est et à quoi sert l'Union Européenne, (peut être plus dans les écoles).

La POLOGNE avec **RACIBORZ**, la Belgique avec **TOURNAI** (avec qui nous avons collaboré à une Transfrontalière), et la ROUMANIE avec **IASI**, restent des coopérations plus culturelles et relationnelles.

Avec IASI, nous avons pu mettre en place un modèle de « Conseil de Quartier » (encore beaucoup de pays n'ont pas cette politique).

Par contre avec le CANADA, LA REUNION, MADAGASCAR et le BENIN, les jumelages se sont un peu (disons refroidis) suite à la distance qui nous sépare, et il faut le dire aussi à cause de la crise économique. Les échanges et visites avec ces pays ont un coût que nos interlocuteurs et nous mêmes ne pouvons assumer actuellement..

Malgré ces difficultés, le développement des jumelages est nécessaire car il permet de créer ou de resserrer les liens d'amitié entre les peuples à travers le monde ..



BULLETIN D'ADHESION 2014

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Commune :

E.mail :

Téléphone : Portable :

Souhaite adhérer à Citoyen d'Europe / renouveler ma cotisation

Montant de la cotisation 10 € autre : €

par chèque à l'ordre de Citoyen d'Europe / en espèces

Date

Signature

Collecteur : Claudine Platteau - 5 rue Joffre - 59493 Villeneuve d'Ascq
Tél. 09 79 39 06 22 ou BP 70053 59651 Villeneuve d'Ascq Cedex